Accès des utilisateurs à l'application mobile par immatriculation du véhicule

Mis à jour 10 juin 2024

À lire si les téléphones mobiles sont affectés par véhicule et non par chauffeur
Il est désormais possible d'affecter l'application mobile Qargo à un véhicule, puis d'activer l'accès à l'application mobile.

Les entreprises de transport ne peuvent pas ou ne souhaitent pas toujours donner aux chauffeurs l'accès à l'application mobile avec leur adresse e-mail personnelle.

Elles emploient parfois des chauffeurs intérimaires ou journaliers pour conduire leurs véhicules. Elles peuvent aussi souhaiter contrôler les adresses e-mail utilisées ou lier l'application mobile à un véhicule précis.

L'application mobile peut désormais être liée aux véhicules comme aux chauffeurs. Une adresse e-mail peut être ajoutée dans la section **Mobile** de la ressource concernée :

